

# Projet pédagogique accueil de loisirs Marie-curie (ex : Carmel)



**Myriam RUIZ**  
**2024 -2025**

IFAC PAYS D'OC  
58 Bis rue Vincent Faïta  
30000 Nîmes  
04 66 70 92 40

Accueil de loisirs Marie-Curie (ex Carmel)  
30 chemin du belvédère  
30900 Nîmes  
06 99 38 72 89

# Table des matières

1	Présentation de l'organisateur et du PEDT.....	5
1.1	<b>L'IFAC : Institut de Formation D'Animation et de Conseil</b> .....	5
1.2	Le PEDT : Projet Educatif du Territoire .....	6
2	Présentation de l'accueil de loisirs Marie - Curie.....	7
2.1	Le public.....	8
2.2	Le lot ouest .....	11
2.2.1	Sortir de son quartier : .....	11
2.2.2	Vivre et construire ensemble : .....	11
2.3	Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants à besoins particuliers .....	12
2.4	Les plans d'accueil individualisés (P.A.I).....	12
2.5	Les partenaires identifiés sur le territoire .....	13
2.6	Les moyens matériels mis à disposition .....	14
2.7	Les moyens financiers mis à dispositions .....	14
2.8	La composition de l'équipe d'animation .....	15
2.9	Nos objectifs pédagogiques.....	16
2.10	Les relations enfant / enfant .....	21
2.11	Les relations adulte / enfant.....	22
2.12	Les relations adulte /adulte.....	23
2.13	Les relations aux familles.....	23
2.14	Les relations aux partenaires.....	23
3	Le Projet de fonctionnement .....	24
3.1	Journée type.....	24
3.2	L'accueil du matin et du soir.....	25
3.3	Les points de raccompagnement .....	26
3.4	Les temps de jeux libres .....	26
3.5	Les temps de repas et de gouters.....	27
3.6	Les temps calme / repos.....	27
3.7	Hygiène et utilisation des sanitaires.....	28
3.8	Les forums .....	28
3.9	Les transports .....	29
4	La nature des activités proposées.....	29
4.1	Les activités proposées.....	30
4.2	Les sorties .....	30
4.3	Les baignades.....	31
4.4	Les modalités d'organisations des activités physiques et sportives .....	32

4.5	Les ateliers ressources.....	32
4.6	Les modalités de participation des mineurs.....	32
5	Les modalités de fonctionnement de l'équipe .....	33
5.1	Le recrutement .....	33
5.2	La Participation des animateurs .....	33
5.3	Evaluation des animateurs et des directeurs .....	35
5.4	Suivi des stagiaires BAFA .....	36
6	L'organisation du travail .....	36
6.1	Les horaires :.....	36
6.2	Les pauses.....	36
6.3	Les réunions.....	37
6.4	Le négociable et non négociable .....	37
6.5	Les téléphones.....	37
7	Les conditions de sécurité.....	38
7.1	La Règlementation.....	38
7.2	Santé.....	38
7.3	L'hygiène.....	39
7.4	PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité.....	40
7.5	Incendie .....	42
7.6	Numéros importants .....	43
8	ANNEXES .....	44
10	FICHE DIAGNOSTIC.....	45

# La Ville de Nîmes

*« Une ville labellisée art et d'histoire ».*

Nîmes est une ville romaine prénommée Rome française. Elle fut l'une des plus importantes colonies du monde romain grâce à ses remarquables monuments bien conservés et vieux de plus de 2000 ans comme les célèbres Arènes de Nîmes, la Maison Carrée mais aussi la Tour Magne au pied du magnifique sanctuaire des Jardins de la fontaine. Ainsi, Nîmes obtient le label « d'art et d'histoire ».

Depuis le 16<sup>-ème</sup> siècle, elle jouit d'une culture et d'une histoire particulièrement riche et reste une ville à forte identité.

Nîmes est une ville riche de sa culture camarguaise, provençale, et hispanique mais aussi grâce à la célèbre féria et à ses corridas.

Située en Occitanie, une région du sud-est de la France, elle est la préfecture du département du Gard (30). La situation géographique de Nîmes lui permet d'être entourée d'environnements différents tels que la mer Méditerranée et les montagnes (Cévennes).

Autour de Nîmes se trouve aussi 2 grandes Villes animées et riches historiquement comme Avignon (capitale régionale du Vaucluse) situé à 45 min et Montpellier (capitale régionale de l'Hérault) situé à 30 min de Nîmes.

De plus, dans l'agglomération Nîmoise se trouve une zone aéroportuaire qui dessert plusieurs villes françaises, d'Europe et du bassin méditerranéen. La ville est bien desservie par les transports en commun Nîmois (tram-bus, bus), transports des agglomérations, et par les trains.

Le Gard étant le département le plus chaud de France, les pics de température peuvent atteindre les 42 degrés l'été. Les équipes des accueils de loisirs de la ville sont vigilants face aux fortes températures et mettent en œuvre d'importants protocoles de prévention pour protéger les enfants de la chaleur.

# 1 Présentation de l'organisateur et du PEDT

## 1.1 L'IFAC : Institut de Formation D'Animation et de Conseil

Qui est l'I.F.A.C : Institut de Formation d'Animation et de Conseil

58 bis Rue Vincent Faita

30000 Nîmes

04.66.70.92.40

L'IFAC a été créé en 1975, elle fait partie des plus récentes associations d'éducation populaire. L'IFAC est une association à but non lucratif (loi 1901) à vocation éducative, sociale et territoriale.

L'institut agit aux services des collectivités locales et territoriales, afin de répondre aux missions et aux objectifs demandés.

Cette association intervient aux services de toutes les populations, de la petite enfance au 3-ème âge. Elle tend à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, le développement du lien social ainsi que l'épanouissement et la responsabilisation de l'individu.

L'IFAC se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes.

Son réseau national agit avec ses adhérents, et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

L'IFAC a trois métiers :

- La Formation.
- L'Animation d'activités et la gestion d'espace socioculturel et éducatif.
- Le Conseil des acteurs de la vie locale.

Ces dernières s'expriment au sein de cinq domaines d'interventions :

- L'animation socioculturelle et les loisirs éducatifs
- L'enfance et la famille
- L'insertion et la promotion de l'emploi
- La prévention spécialisée
- Les actions sociales et éducatives

L'IFAC est ainsi un parcours d'échanges et de partenariats avec les élus, les professionnels et les habitants d'un territoire. Pour l'éducation permanente de tous, le développement des services à la population et le concours à l'initiative locale. Attachée à sa vocation associative et impliquée dans l'économie sociale. La priorité de l'IFAC est la qualité de ses actions.

Les actions développées ont pour objectif de contribuer au développement personnel de l'individu en situation de handicap ou non et quel que soit son âge à l'éducation, à la citoyenneté, aux loisirs, à la promotion de l'éducation populaire, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, économiques et culturelle, à la préservation et au développement de l'environnement, du lien social ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale.

Ces objectifs éducatifs sont :

- **Développer l'apprentissage et la citoyenneté.**
- **Développer la responsabilisation et l'autonomie de l'individu**

#### La charte qualité de l'IFAC :

- Garantir un accueil chaleureux et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
- Prévenir les risques et garantir la sécurité des enfants.
- Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial.
- Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine.
- Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation.
- Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service.
- Développer des relations avec les familles favorisant leur implication.
- Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'IFAC

## 1.2 Le PEDT : Projet Educatif du Territoire

Définition :

*« Le projet éducatif est organisé par une collectivité territoriale et par tous les acteurs agissant dans le secteur de l'éducation (professeurs des écoles, organisme des temps péri et extrascolaire et par les familles).*

*Il est ensuite validé par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et par la Direction départementale de la Cohésion sociale ainsi que par les services jeunesse et sport. Il a été mis en place depuis 2013 lors de la nouvelle reformes des rythmes scolaires, et doit être renouvelé chaque année. »*

Le PEDT se fonde sur 4 principes majeurs :

#### **La Territorialité :**

Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes.

#### **La Convergence :**

Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constituer le cadre indispensable au travail collectif.

#### **La Globalité :**

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, nécessitant des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissement scolaires concernés, et les politiques locales en faveur de la jeunesse. Ce principe permet ainsi la mise en place d'une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires et une articulation étroite entre les acteurs.

### **L'Équité :**

S'adresser à tous les jeunes concernés en leur portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire enfants et adolescent qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

### **Les objectifs du PEDT :**

- ✓ Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune.
- ✓ Favoriser une continuité éducative.
- ✓ Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.
- ✓ Impliquer les parents et les familles.
- ✓ Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.

Il vise trois objectifs complémentaires :

- Répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire.
- Réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et des familles socialement défavorisés.
- Résoudre les difficultés éducatives.

## **2 Présentation de l'accueil de loisirs Marie - Curie**

L'accueil de loisirs du Marie-curie ex-Carmel se situe aux 30 chemins du belvédère dans le quartier l'Alouette. Il est implanté dans un quartier calme où le cadre de vie est agréable, les habitants ont en moyenne des revenus confortables et sont principalement propriétaires de leur logement. **(NSEE)**

L'accueil de loisirs se trouve à proximité de 2 quartiers prioritaires « Valdegour et Pissevin », la route de sauve et à quelques mètres du quartier de Jean Jaurès. En revanche l'ACM de Marie -Curie est excentré du centre-ville, de ce fait il n'est pas bien desservi par les transports en commun. Nous avons un arrêt de tram (T2) à 10 min à pied.

Sa situation géographique nous permet d'accueillir des enfants provenant d'environnements différents ce qui permet une belle mixité sociale.

Marie -curie est au départ une école de plein air pour les enfants en situation de handicap ou avec des spécificités physiques ou liées à la santé. Depuis septembre 2023 l'école Marie Curie a ouvert ces portes à 2 nouvelles classes élémentaire et maternelle, comptant environ 30 enfants. Lors des temps péri et extrascolaire l'école devient un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans.

L'ACM est doté de grands espaces extérieurs arborés type garrigue avec 2 bâtiments bien distincts. Le côté maternelle ou les locaux appartiennent exclusivement à l'accueil de loisirs et le côté élémentaire ou les locaux sont mutualisés avec l'école.

L'établissement est agréé par la DDJSCS (**D**irection **D**épartementale de la **J**eunesse et du **S**port et de la **C**ohésion **S**ociale) et par la PMI (**P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile).

L'accueil de loisirs ouvre ces portes les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Lors des périodes extrascolaires Marie Curie propose des ateliers ressources. Le centre ressources organise des activités spécifiques ou des aménagements spéciaux (acrobranches, relaxation sonore, boxe, vélo ...) en faisant appel à des intervenants ou à des animateurs avec des compétences spécifiques. Ces ateliers sont proposés à l'ensemble des enfants des accueils de loisirs de la ville.

## 2.1 Le public

L'agrément jeunesse et sport permet d'accueillir 60 enfants âgés de 6 à 13 ans et 80 enfants de 3 à 5 ans sur les temps périscolaires. Pour les vacances estivales, la capacité d'accueil augmente avec 120 enfants de 6 à 13 ans et 80 enfants âgés de 3 à 5 ans. Par sa situation géographique, les enfants accueillis sur le centre de loisirs de Marie-Curie proviennent essentiellement des quartiers ouest et nord de la ville. De ce fait, nous avons une belle mixité sociale et une belle mixité filles/garçons. Nous accueillons à peu près 30% de filles et 70% de garçons.

Les groupes sont répartis par tranches d'âge. Les 3-4 et 4-5 ans en maternelle. Coté élémentaires il existe 2 groupes les mercredis (6/7 ANS ET 8/10 ans) et 3 groupes pendant les vacances scolaire 6.7.8 ans, 8.9.10 ans et pré-ados. Le nombre de groupe peut évoluer selon les effectifs.

Nous accueillons également des enfants en situation d'handicap ou avec des spécificités particulières par le biais de notre partenaire du Relais Loisirs Handicap 30). De plus nous accueillons aussi des enfants issues d'une maison d'enfants qui se trouve à proximité de l'accueil de loisirs.

Un point de raccompagnement situé à l'école Paul Marcelin (quartier prioritaire) nous permet d'accueillir des enfants issus des quartiers politiques de la ville. (Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés). Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. Durant les temps extrascolaires (vacances) 30% des enfants fréquentant le centre proviennent des points de raccompagnement.

Cette mixité apporte une grande richesse sur le centre de loisirs. Effectivement, les enfants échangent sur leurs acquis culturels et personnels. Par conséquent, c'est une de nos priorités pédagogiques de développer "le vivre ensemble".

Pendant les périodes de vacances scolaires, nous accueillons les pré-ados (11-13 ans) sur le centre. Pour faciliter leur intégration, le groupe est constitué exclusivement de pré-ados, 2 animateurs sont référents et les impliquent dans l'élaboration des plannings et dans les prises de décisions dès le début des vacances.

### Caractéristiques et besoins des enfants de 3 à 6 ans

Besoins et intérêts
<b>Beaucoup de besoins physiologiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Alimentation</li><li>• Sommeil (sieste, nuit...)</li><li>• Mouvement (développement physique et moteur) éveil sensori-moteur</li></ul>
<b>Besoin de sécurité affective :</b> être aimé, cajolé.
<b>Besoin de communication :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Socialisation et d'ouverture vers autrui (sourires, câlins, bisous...) Il découvre que la parole est magique : peut faire agir l'autre.</li><li>• Pleurer est un moyen de s'exprimer et pas nécessairement le signe d'un profond malaise.</li></ul>
<b>Besoin de confiance en soi et d'autonomie :</b> Expériences, explorations, n'a pas la notion du danger.
<b>Besoin de construire sa personnalité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il est une personnalité à part entière, il se dissocie des autres et prend conscience de son « moi ». Période du « non » et de l'opposition.</li><li>• L'identité sexuelle se construit. (Curieux envers le sexe opposé).</li><li>• Complexe d'Œdipe. Identification au parent du même sexe = intégrer son identité sexuelle.</li></ul>

## Son développement physiologique :

- Croissance importante et rapide.
- Prise de poids, de masse musculaire.
- Perte des dents.
- Se fatigue vite mais récupère vite
- Instabilité diminue et la concentration augmente
- Développement des sens.
- Développement du langage et de la pensée.

Entre 3 et 6 ans, L'enfant a physiologiquement besoin de se nourrir, de se dépenser, de s'exprimer et d'explorer, en alternant activités physiques et activités calmes. Par ailleurs les enfants de 3 à 6 ans ont besoins de temps de repos/sieste. En revanche à cet âge les enfants récupèrent vite.

## Son Développement psychomoteur :

Acquisition de la motricité globale et de l'automatisation progressive des mouvements maîtrise de son corps et des gestes.

- Vitesse
- Equilibre
- Latéralité (Droite, gauche)
- Coordination des mouvements
- Acquisition des notions spatiales
- Représentation mentale de son corps et de sa dynamique.
- Evolution de la motricité fine

L'enfant à cet âge est en mouvement perpétuel et a besoin de mettre en œuvre toutes ses ressources motrices.

## Caractéristiques et besoins des enfants de 6 à 11 ans

### **Besoins et intérêts**

#### **Le développement physique :**

La croissance se ralentit, les hormones somnolent jusqu'à 12 ans. C'est la période de latence.

#### **Le développement psychologique :**

- Ne confond plus le réel et l'imaginaire. Cherche une explication rationnelle pour tout.
- Prennent conscience que les actes ont des conséquences. C'est le début de la conscience morale. (Intégration de ce qui est bien, permis et que ce qui est mal, défendu).
- Renforcement de l'identité sexuée : agressivité entre les sexes, identification forte au sexe identique : choix du métier, héros, papa, maman, etc.

#### **Sur le plan social :**

- Apprentissage de nouvelles règles, prennent de nouveaux référents.
- Besoin de compétition, de se mesurer aux autres (sur le plan intellectuel et sur le plan physique).
- Besoin de justice et d'équité.
- La socialisation est très affirmée : importance des gens surtout à partir de huit ans. À partir de 12 ans des affinités apparaissent, c'est le temps des amitiés privilégiées.

### **L'enfant de 6 à 11 ans a des besoins qui lui sont propres :**

- La personnalité s'affirme
- Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
- Besoin d'affection
- Vie d'équipe, besoin de copains
- Explorer, manipuler, coordonner
- Rêver, mémoriser
- Perfectionner ses attitudes
- Importance grandissante du groupe, ou de la bande
- L'amitié : meilleur ami
- Sens des responsabilités
- Parents ne sont plus les seules références
- Maîtrise du corps et de l'esprit
- Besoin de se dépenser
- Découverte de l'autre, du MONDE
- Prévalence de la tendresse sur les désirs sexuels
- Recherche des autres
- Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples)

Les caractéristiques du public primaire permettent d'aborder, au travers des rythmes mis en place sur la journée, divers thématiques en lien avec le développement de l'enfant quant à son rapport à l'autre (enfant, adulte).

### **Les pré-ados (11ans/13ans) :**

Nous accueillons ce public uniquement sur les périodes de vacances (étant scolarisés au collège et ayant cours le mercredi matin).

Les caractéristiques de ce public sont :

- Amitié réelle
- Besoin d'appartenir à un groupe
- Besoin d'opposition
- Moins intéressés par l'école, révolte
- Ouverture sur le monde de manière générale
- Remettre en question
- Esprit de compétition
- Besoin de modèles sociaux et d'affiliation
- Besoin d'autonomie et d'être sécurisé
- Être entouré, être écouté
- Besoin d'être responsabilisé et cadré

## 2.2 Le lot ouest

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Ouest a été mené en impliquant les directeurs des trois ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les trois projets pédagogiques des ACM.

Deux des trois sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, mais le troisième site (Henri Wallon) accueille quasi exclusivement des enfants résidents à proximité immédiate de la structure, au sein d'un quartier Politique de la Ville.

Le site de Marie Curie offre un environnement exceptionnel pour des activités d'extérieur (parc, piscine l'été...)

Le site de Henri Wallon est implanté dans un territoire aux nombreuses ressources partenariales

Les trois ALSH accueillent des enfants d'âge maternel et élémentaire

Les familles des enfants qui fréquentent ces trois accueils sont encore peu impliquées dans la vie de ces accueils.

Le vivre ensemble a toujours été notre priorité mais au vu du contexte actuel, nous avons dû nous organiser.

Au sein de l'accueil de loisirs du Marie-Curie, nous pouvons constater qu'il y avait une très belle mixité sociale dû au fait que le centre de loisirs accueille des enfants du centre-ville, des quartiers ouest et même des quartiers politiques de la ville. C'est une réelle opportunité pour nous, et nous souhaitons que ces publics cohabitent, échangent, apprennent et s'amuse ensemble.

Le centre est fréquenté à 30 % de filles et 70 % de garçons, ce qui nous permet un réel travail autour de la mixité. Nous avons pu constater qu'à cet âge les filles et les garçons ne se mélangent pas facilement. Beaucoup d'aprioris, de tabous, d'éducation genrée les séparent. C'est donc un rôle qui nous tient à cœur, de pouvoir lever ces barrières et pratiquer des activités communes.

L'équipe en place souhaite mettre l'accent sur le « vivre ensemble » et ce malgré nos différences.

### 2.2.1 Sortir de son quartier :

Nous souhaitons permettre aux enfants qui fréquentent les trois structures, et plus particulièrement aux enfants qui sont accueillis sur Henri Wallon, de découvrir un environnement différent de celui qu'ils fréquentent au quotidien. C'est donc à travers la programmation d'activités et de sorties riches, en dehors de leur quartier, que les projets pédagogiques et les projets d'animation des trois accueils intégreront cet axe. Concrètement, nous organiserons la mobilité des publics d'un accueil vers un autre en mettant en place mensuellement des échanges de public entre les structures, pour une demi-journée ou une journée d'activité et de découverte. Le lien aux partenaires permettra d'enrichir nos propositions en la matière, et, progressivement, nous impliquerons les familles dans cette dynamique, en organisant leur mobilité pour vivre au côté des équipes et des enfants des temps de rencontre sur chacun des sites.

### 2.2.2 Vivre et construire ensemble :

La valorisation des différences et des mixités est un des leviers majeurs pour apprendre à vivre ensemble. La rencontre de l'autre sera donc sur ce secteur un axe que chacune des trois équipes investira. En effet, au-delà de la découverte d'un environnement différent, la mobilité des publics permettra d'engager des actions et des projets communs aux trois accueils amenant les enfants qui les fréquentent à la rencontre les uns des autres. Nous souhaitons que cet axe de vie collective soit incarné par des finalités communes telle l'organisation d'événements collectifs, de séjours accessoires mutualisés, coconstruits au fil des rencontres de l'année. Nous renforcerons par de la formation adaptée les compétences de nos équipes à animer cette vie collective et les richesses de la diversité.

Pour créer une dynamique, il me semble important de partir des acquis, des compétences, des désirs, des passions de chacun de l'équipe d'animation mais aussi essentiellement des envies des enfants pour construire nos projets d'animation et notre programme d'activité. Il est indispensable pour que le créateur de projet porte celui-ci positivement, de façon à le faire vivre.

## 2.3 Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants à besoins particuliers

Depuis la rentrée 2023/2024 l'IFAC travaille en collaboration avec la ville pour accueillir les enfants à besoins particuliers. Les familles doivent en amont d'inscrire l'enfant, solliciter un rendez-vous auprès du directeur de l'ALSH, de la ville ou de l'IFAC. Pour donner suite à cela un rendez-vous est organisé avec un représentant de la ville, de l'IFAC ainsi que le directeur de l'ALSH et la famille pour statuer des conditions d'accueil de l'enfant.

Cette réunion nous permet de faire connaissance, de mieux comprendre l'enfant, ses limites, ses centres d'intérêt, et de disposer des outils nécessaires pour appréhender au mieux son accueil, tout en assurant une prise en charge optimale. Un recueil d'informations est complété par la famille et les professionnels lors du rendez-vous, afin de rassembler toutes les données essentielles sur l'enfant, sa pathologie et les attentes de la famille. Toutes les informations concernant l'enfant sont ensuite transmises aux animateurs afin qu'ils puissent adapter son accueil de manière appropriée.

Des modulations des temps d'accueils sont aussi possibles en cas de rendez-vous tout simplement ou pour respecter le rythme et les besoins de ces enfants.

Pour garantir un accueil une douceur et de qualité une adaptation peut être aménagée pour les premiers jours d'accueil de l'enfant ainsi qu'un animateur supplémentaire pour renforcer l'équipe les 5 premiers jours d'accueil de l'enfant

## 2.4 Les plans d'accueil individualisés (P.A.I)

Cette action permet l'accueil des enfants porteur d'une maladie, d'une allergie, d'une pathologie chronique, d'une intolérance alimentaire etc...

Un dossier unique est établi avec l'école qui nous est remis par le biais du Service Action Educative de la ville par la suite, il est rempli par les familles ainsi que par les médecins concernés. La mairie de Nîmes nous met en relation avec les infirmières des écoles au besoin.

Ce document contient les besoins spécifiques de l'enfant, les symptômes qu'il peut avoir et surtout comment réagir à une éventuelle crise. Joint à ce dossier, l'ordonnance du médecin qui détaille les gestes à suivre et/ ou les médicaments à donner.

Chaque enfant a sa propre trousse à pharmacie avec son nom et prénom, cette trousse devra le suivre à tous ses déplacements ainsi que la photocopie de son protocole.

L'animateur devra suivre à la lettre le protocole signifié par le médecin de l'enfant. En cas de doute, celui-ci contactera immédiatement le SAMU au 15 en expliquant la situation au médecin régulateur en possession du protocole et de l'ordonnance de l'enfant concerné ainsi que de sa fiche sanitaire.

## 2.5 Les partenaires identifiés sur le territoire

En ce début d'année scolaire nous avons pour but de développer de nouveaux partenariats avec les acteurs agissant dans le même quartier. En effet nous avons pour but de travailler sur des axes bien précis tel que la mixité sociale et permettre aux enfants de découvrir de nouveaux environnements auxquels ils ne sont pas habitués.

- **ECOLE et ALAE MARIE-CURIE** : Nous entretenons des liens réguliers avec l'école pour la mutualisation des locaux et du matériel. Des projets et des échanges sont régulièrement mis en place avec le personnel de l'école et de l'ALAE. Des réunions de coordination se tiennent une fois par mois pour discuter des modes de fonctionnement et ajuster le travail en commun.
- **CROIX ROUGE** : Lors des période extra6scolaire nous faisons appel aux services de la croix rouge qui intervient pour des ateliers IPS (Initiation aux Premiers Secours) et PSC1 en échange de collecte alimentaire a qui nous demandons la participation des familles.
- **Le Service Action Educative Ville de Nîmes** : Ce service gère toutes les inscriptions des enfants, les facturations, les conventions de mises à disposition des locaux (écoles/sites dédiés aux ALSH) et les ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole).
- **La CAF** (Caisse d'Allocation Familiale) : Partenaire financière auprès des familles, promouvant ainsi l'accès aux loisirs.
- **Kéolis** (société de transport) : Cette société assure les déplacements des groupes d'enfants des points de accompagnements vers les accueils de loisirs, elle assure également les transports sur demande du centre (sorties).
- **ECS** (société de nettoyage) : La société assure l'entretien des locaux, et de l'extérieur.
- **DUPONT** (restauration) : Le personnel de la société assure la réception des repas, la mise en chauffe des plats, la mise en place des réfectoires et le service dans les cantines.
- **La DRAJES** (Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) enregistre l'ensemble des déclarations des ACM, procède au contrôle des structures d'accueil de mineurs et évalue leur organisation pédagogique (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) : La DRJSCS coordonne les politiques d'action sociale, en particulier en matière de réinsertion sociale des personnes en difficultés. La DRJSCS assure également les politiques de l'Etat en matière de vie.
- **DIREKT TRIBAL FAMILY** : C'est une association qui se situe dans le quartier Valdegour. Elle met en place des ateliers pour les enfants et les jeunes par le biais d'intervenant. Elle propose diverses activités et organise régulièrement des événements pour les enfants et les jeunes. Un projet autour de la mixité et mis en place dans le but de créer un spectacle.
- **IFAC Salse-le-château** : Dans notre objectif de vivre ensemble, une collaboration avec l'accueil de loisirs de Salse-le-château une ville qui se situe près de Perpignan. Des rencontres, séjours et défis seront mis en place tout au long de l'année.
- **Prévention routière** : Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la prévention routière à travers des ateliers ludiques et évènement autour de ce sujet.

## 2.6 Les moyens matériels mis à disposition

### Locaux :

Pour les locaux maternels, nous disposons de 5 salles en enfilade pour accueillir les enfants : une salle de motricité, une salle de repos (climatisée, un atelier et 2 classes que nous partageons depuis septembre 2023 avec l'école. Ainsi que d'une cour composée majoritairement de cailloux, deux sanitaires adaptés aux maternelles, un sanitaire adulte, une douche, une régie et un bureau de direction.

Les locaux élémentaires sont également mutualisés avec l'école. Le bâtiment est composé d'une grande salle polyvalente au rez-de-chaussée, trois salles à l'étage, une BCD, des sanitaires enfants, des sanitaires adultes et une régie. Depuis la rentrée 2023/2024 une salle d'activité supplémentaire a été créé.

### Espace :

L'accueil de loisirs est implanté en pleine garrigue, nous disposons d'un terrain de basket/ foot bétonné (à rafraîchir), d'une plaine devant le bâtiment principal et d'espaces boisés tous accessibles aux enfants. Le centre est traversé par une route qui sépare l'espace primaire et maternelle.

Nous avons la chance de bénéficier d'une piscine hors sol de 3m/5m que nous utilisons sur la période estivale. Celle-ci dispose d'un pédiluve et d'une douche pour permettre une bonne hygiène de l'eau. Un BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) est mis à disposition afin d'encadrer et de sécuriser les temps de baignade. La direction en collaboration avec le gardien et le BNSSA sont en charge de l'entretien de la piscine (qualité de l'eau, entretien du bassin...). Pour sécuriser l'accès à la piscine, des barrières métalliques encadrent le bassin.

Ce cadre nous permet de pratiquer des activités extérieures sécurisées au quotidien.

## 2.7 Les moyens financiers mis à dispositions

Le budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :

- 2,85 euros par enfant et par jour.

L'accueil de loisirs est équipé de matériels pédagogiques, un inventaire devra être fait par les animateurs (un planning sera mis en place) régulièrement afin de pouvoir réapprovisionner ou de pouvoir anticiper les futurs achats.

L'Accueil de loisirs est équipé de matériels pédagogiques, un inventaire devra être fait par les animateurs (un planning sera mis en place) régulièrement afin de pouvoir réapprovisionner ou de pouvoir anticiper les futurs achats. L'inventaire sera aussi un moment de rangement des régis, les enfants qui le souhaitent pourront y participer.

Un budget est alloué pour le centre ressources s'élève à 1666 euros par semaine (hors vacances de Noël et 4 -ème semaine du mois d'août).

Grâce au Contrat Enfance Jeunesse (Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre une Caf et une collectivité locale, la ville de Nîmes, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants

jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.) l'IFAC dispose de financement CEJ pour nous mettre à disposition des ateliers ressources de l'ALSH R. Char, Marie -Curie et Mas Boulbon propose des ateliers menés par des intervenants ou animateurs avec des compétences spécifiques. Le financement du CEJ est utilisé aussi pour des événements inter-centre Tels que les droits des enfants, carnaval, les séjours accessoires et autres événements.

## 2.8 La composition de l'équipe d'animation

Le taux d'encadrement lors des temps périscolaire et de 1 animateur pour 10 enfants maternelles et 1 animateur pour 14 enfants élémentaire. En revanche lors des périodes extra-scolaires le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants en maternelles et 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire.

L'équipe d'animation est composée de :

- 1 directrice permanente titulaire du BPJEPS LTP
- 1 directeur adjoint stagiaire BPJEPS LTP
- 4 animateurs permanents BAFA et CPJEPS
- 2 Animateurs en CDDU
- 6 Animateur CEE

Le nombre d'animateur varie en fonction des périodes péri et extrascolaire. En effet les effectifs augmentent de façon conséquente lors des vacances scolaire, cela entraine aussi une hausse d'animateurs. En période estivale l'effectif d'animateur double.

En cas de besoin l'IFAC nous permet d'embaucher des animateurs vacataires (CEE Contrat d'Engagement Educatif) en fonction des effectifs et du taux d'encadrement.

L'équipe permanente est répartie par secteur (maternelle/ primaire) et par période (juillet/août).

## 2.9 Nos objectifs pédagogiques

Nos objectifs pédagogiques sont fixés pour une durée de 4 années. Ils émanent d'un constat, et s'inscrivent dans les intentions éducatives de l'IFAC et celles du PEDT de la ville. Bien sûr ces objectifs sont évalués chaque années et réadaptés si nécessaires.

En ce début d'année scolaire 2024/2025, nous avons choisi d'observer notre public par le biais d'une fiche technique (ANNEXES 1). Celle-ci a été construite en collaboration avec les directeurs et la coordination du lot ouest. L'équipe d'animation a donc observé et complété cette grille durant 4 mercredis. Cet outil en plus de nos connaissances du public nous a permis de savoir si nos orientations pédagogiques étaient en accord avec les besoins du public.

En effet, au le carmel nous accueillons majoritairement des enfants provenant des quartiers voisins mais aussi de tous les coins de la ville surtout pendant les vacances de Noël et ceux d'été suite à la fermeture de plusieurs accueils de loisirs à Nîmes.

Marie-Curie est implanté dans un quartier calme et a proximité des quartiers populaires Valdegour et Pissevin. Un point de raccompagnement est mis en place dans le quartier de Valdegour afin que les familles puissent bénéficier des services de l'accueil de loisirs. Son implantation nous permet d'avoir un public hétéroclite provenant de milieux sociaux distincts.

De plus, nous avons pu observer lors des activités et les temps de la vie quotidienne que les enfants n'avaient pas forcément de difficultés à jouer ensemble, mais que certains groupes se forment (par sexe : Fille/garçon ou centre d'intérêt commun, foot etc..). De plus, la majorité des enfants rencontrent la difficulté à écouter les règles de vie et consignes et à régler leurs problèmes seuls et ont toujours besoin de la présence d'un adulte pour les résoudre.

Ce travail fait en amont nous a permis de confirmer que les objectifs mis en place sont en accord avec les besoins du public que nous accueillons.

Objectifs généraux maternelles	Thématiques	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Echelle	Commentaire
<b>Conduire l'enfant dans une prise progressive d'autonomie</b>	Enfants	Amener l'enfant à être autonome lors des moments en restauration	L'enfant est capable de se servir seul son repas et son eau ainsi que d'utiliser correctement ses couverts.	L'enfant est-il capable de couper seul sa viande ?	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de se servir seul son repas sans en renverser ?(hors crise sanitaire)	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de se servir de l'eau seul ? (hors crise sanitaire)	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de débarrasser seul son assiette ?	OUI/NO N	
		Amener l'enfant à être autonome pour l'habillement	L'enfant est capable de se vêtir et de dévêtir seul lors des moments de la vie quotidienne	L'enfant est-il capable d'utiliser la technique du papillon pour enfiler sa veste ?	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de fermer sa veste sans l'aide d'un adulte ?	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de remettre ses chaussures seul et dans le bon sens ?	OUI/NO N	
				L'enfant de 5-6ans est-il capable de faire ses lacets ?	OUI/NO N	
				L'enfant est-il capable de se dévêtir et se revêtir sans l'aide d'un adulte ?	OUI/NO N	
				L'enfant est-il acteur de l'élaboration des règles de vie et de fonctionnement ?	OUI/NO N	
Amener l'enfant à développer l'autonomie de choix	L'enfant est capable de s'exprimer, de donner ses idées et son avis.	L'enfant est-il acteur de l'élaboration des règles de vie et de fonctionnement ?	OUI/NO N			

	et favoriser la prise de décisions		L'enfant est-il capable de s'exprimer au moment des forums sur les sujets simples ?	OUI/NO N
			L'enfant est-il capable de choisir seul son activité, sortie, atelier ?	OUI/NO N
			L'enfant comprend-t-il que ses choix sont des engagements influant sur sa vie lors de ses moments d'activités et sur le fonctionnement de sa journée ?	OUI/NO N
			Les enfants jouent seuls lors des temps libres/choisis?	OUI/NO N
			Les enfants se portent volontaires au rangement après les activités ?	OUI/NO N
	Amener l'enfant à s'occuper de son hygiène corporelle	L'enfant est capable d'appliquer un protocole d'hygiène pour le lavage des mains et du corps d'une façon autonome	L'enfant est-il capable de se laver les mains correctement sans aide lever ses manches, prendre du savon, frotter, se rincer et se sécher.	OUI/NO N
			L'enfant est-il capable de dire la fréquence, les produits et l'ordre de lavage de son corps	OUI/NO N
	Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires	L'enfant est capable d'appliquer un protocole d'hygiène pour le passage aux sanitaires	L'enfant est-il capable de penser à prendre seul du papier toilette ?	OUI/NO N
			L'enfant est-il capable de plier correctement le	OUI/NO N

				papier toilette et l'utiliser ? (≠ mettre le papier en boule)	
				L'enfant est-il capable de tirer la chasse tout seul et de lui-même ?	OUI/NO N
	Animateurs		La posture des animateurs favorise l'autonomie	La salle est aménagée de manière adaptée ?	OUI/NO N
				Les animateurs encouragent-ils les enfants à faire seul les activités et les gestes de la vie quotidienne ?	OUI/NO N
	Locaux		Les locaux sont-ils adaptés à l'autonomie des enfants	Les chaises et les tables sont-elles à la taille des enfants ?	OUI/NO N
				L'architecture des salles permet-elle un déplacement libre des enfants dans l'espace ?	OUI/NO N
				Les couvercles et les assiettes à cantine sont-ils adaptés aux maternels ?	OUI/NO N

<b>Objectifs élémentaire et maternelle</b>  <b>L'ouverture au monde, aux autres, à de nouveaux environnements</b>	Enfants	Sensibiliser les enfants au respect d'autrui et des différences.	L'enfant est capable de faire preuve de tolérance face à un public différent (Enfants en situation handicap, culture ou religion différente...)	Lors des temps d'échange, l'enfant est-il capable d'être à l'écoute de ces camarades et de ne pas leur couper la parole ?	OUI/NO N	
		Favoriser la découverte de nouveaux horizons et environnements.	L'enfant a découvert de nouveaux lieux (culturels, environnement, ludique) .	L'enfant a participé à au moins 2 sorties pédagogiques ?	OUI/NO N	
		Développer la notion de partage.	Amener l'enfant à partager les jouets avec les autres enfants	L'enfant est-il capable de partager les jouets et matériels mis à disposition ?	OUI/NO N	
		Développer la coopération	Inciter l'enfant à participer aux jeux coopératifs	L'enfant est-il capable d'avoir un esprit d'équipe lors des jeux de coopération ?	OUI/NO N	

	Animateurs	L'équipe propose des outils de communication bienveillante et non-violente.	L'équipe a organisé des assemblées d'enfants visant l'intérêt générale, la justice et l'égalité ?	OUI/NON	
			L'équipe a proposé aux enfants des débats, pour argumenter, débattre, et prendre des décisions collectives ?	OUI/NON	
		L'équipe propose des jeux de coopération (énigmes, grands jeux...)	Les animateurs proposent aux enfants au moins un jeu de coopération par jour ?	OUI/NON	
		Permettre aux enfants de partir en mini séjour	Faire vivre aux enfants une expérience hors du commun Faire découvrir aux enfants la vie en séjour	OUI/NON	
	Enfants	Favoriser l'écoute et le respect d'autrui	L'enfant est-il capable de résoudre les conflits seul ou avec l'aide d'un adulte ?	OUI/NON	

<b>Objectifs élémentaires</b>  <b>Fédérer les enfants autour des valeurs du vivre- ensemble</b>				
			L'enfant est-il capable de prendre en compte l'avis des autres ? 2	OUI/NON
	Développer la communication entre les enfants		Les enfants ont-ils participé à l'élaboration des règles de vie à l'aide des animateurs ?	OUI/NON
			Les enfants participent aux différents forums de discussion ?	OUI/NON
	Animateurs	Les animateurs permettent aux enfants d'acquérir des notions de partage et du vivre ensemble	Les animateurs ont mis en place des temps de parole quotidien ?	OUI/NON
			Les animateurs ont mis en place des jeux favorisant le partage et le vivre ensemble ?	OUI/NON

## 2.10 Les relations enfant / enfant

Les enfants pour certains expérimentent la vie en collectivité sur le centre de loisirs. Ils vont pouvoir trouver une place au sein du groupe.

Nous souhaitons permettre aux enfants d'être solidaire, d'apprendre à s'écouter, et d'être empathique dans la vie en collectivité, dans les meilleures conditions en mettant en place des outils, et des temps favorisant les échanges. Nous favoriserons des jeux de coopération qui permettra de créer une cohésion de groupe.

C'est dans cet optique que nous mettrons en place une charte de vie collectif élaborer par les enfants auxquelles apparaîtra des éléments de fonctions non négociable (respect de l'environnement, des locaux, et de son pairs) et des éléments de fonction négociable.

Et nous permettrons des temps libres régulièrement afin qu'ils puissent créer des liens.

Lors d'un conflit, l'adulte observe la réaction de l'enfant afin de repérer sa capacité à trouver la solutions seul et intervient s'il le faut en expliquant.

Nous leurs proposerons des temps d'échange sous différentes formes en mettant en place des moyens de communication direct et indirect par exemple en anonyme afin que les enfants s'expriment librement pour favoriser les non-dits.

## 2.11 Les relations adulte / enfant

L'équipe d'animation apportera une attention particulière à chaque enfant individuellement mais aussi dans la vie du groupe. Le temps d'accueil permettra aux animateurs d'approfondir avec chacun d'eux afin qu'une relation adulte/enfant soit créée de façon individualisée. La relation qu'entretient l'équipe d'animation avec les enfants doit être de qualité. Ça sera l'occasion pour l'adulte de connaître l'enfant, d'informer chaque enfant des activités, de l'y intéresser mais aussi être à l'écoute de ses envies, et des attentes de chacun.

Lors des échanges, l'adulte se mettra à hauteur de l'enfant. Ce contact visuel favorise son attention et sa compréhension.

L'enfant a besoin de cadre et de repères, cela lui permet de pouvoir se projeter en toute confiance.

Ce cadre est là pour assurer la sécurité physique et affective de l'enfant mais il lui permet d'acquérir beaucoup plus d'autonomie. Il est important que les règles et sanctions soient établies en collectivité cela permet de responsabiliser les enfants et de leur faire prendre conscience de l'importance de celles-ci. Aussi les enfants se sentiront impliqués et lorsque les règles seront enfreintes un rappel sera systématiquement effectué ainsi qu'une sanction si nécessaire.

Il faut reposer le cadre, chaque fois qu'il pose un acte qui ne correspond pas aux règles de vie du centre.

Les règles et les consignes lui seront rappelées très souvent pour qu'il puisse les assimiler. Selon leurs âges et leurs facultés cognitives nous mettrons en place des outils plus adaptés. (Règle de vie, scénette jouée par les animateurs...).

Nous favoriserons les sanctions réparatrices tant que possible. (Comme la réparation d'un objet cassé). Pour que la sanction soit éducative, c'est l'enfant qui a créé le dommage qui devra trouver lui-même la réparation et l'accomplir. Si la réparation n'est pas possible, l'enfant pourra effectuer une réparation symbolique comme des excuses.

La transgression des règles fera l'objet d'un rappel de la charte collective et une invitation à la réflexion pourra être rajoutée à la réparation.

Il peut y avoir plusieurs raisons au non-respect des règles. C'est pour cela qu'avant la mise en place d'une sanction, une discussion avec l'enfant sera nécessaire pour comprendre la situation et adapter la sanction. Le but étant pas de persécuter l'enfant mais de lui faire comprendre son erreur par des moyens pédagogiques afin que la situation ne se répète pas. Il est important que l'enfant reçoive des explications quant à sa sanction.

## 2.12 Les relations adulte /adulte

Les relations adultes devront être cordiales, dans le respect de chacun, les adultes devront être à l'écoute des autres, de leurs idées, de leurs opinions même si ce n'est partagé avec les autres collègues.

Travailler ensemble pour les enfants et dans un but commun, dans un esprit de solidarité et de cohésion.

Les relations entre adultes englobent les relations de l'équipe d'animation. Elles doivent être conviviales et sereines, des relations d'échanges, un travail d'équipe est nécessaire pouvoir se dire les choses et trouver des solutions.

Pour cela nous utiliserons les outils de communication (message, résolution de problème, gestion de conflits). Des réunions de point de fonctionnement seront mise en place sous des formes très courtes pour ne pas surcharger les animateurs avec des méthodes dynamiques qui restent encore à définir.

Au cas où des problèmes surgiraient ceux-ci devront être rapidement réglés en réunion de régulation d'équipe.

L'animateur qui s'absente auprès du public accueilli devra toujours en informer un collègue de travail. (Même si c'est pour aller chercher du matériel).

## 2.13 Les relations aux familles

J'ai comme objectif de développer une relation de qualité et de confiance avec les familles. Nous les solliciterons afin de recueillir leurs attentes et besoins quant à leurs enfants.

L'équipe d'animation/direction répondra au mieux aux questions posées par les parents en adoptant une posture adaptée et professionnelle.

La relation aux familles est très importante, il faut que ce soit une relation de confiance. Il faut pouvoir discuter sans difficulté avec eux de leur enfant dans un soucis de transparence et de bienveillance.

La qualité des échanges avec les familles est essentielle pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous avons à cœur de développer avec chaque parent une relation privilégiée bâtie sur l'écoute, la confiance et la participation à la vie de la structure.

Nos équipes d'animation favorisent les temps d'échanges et le partage d'expériences avec les familles, dans un esprit de collaboration.

Lors des temps d'accueil, une rotation sera mise en place afin que les familles puissent rencontrer l'ensemble de l'équipe d'animation.

## 2.14 Les relations aux partenaires

Nous travaillons en collaboration avec divers partenaires comme la ville de Nîmes, plus précisément avec le service éducatif, concernant l'organisation et la gestion de la structure.

Nous travaillons aussi au quotidien en partenariat avec la société Dupont qui organise les repas des accueils de loisirs de la ville ainsi qu'avec la société ECS chargée de l'hygiène et de l'entretien des locaux. La relation avec les agents de ces 2 établissements devra se faire cordialement, dans le respect du travail de chacun car ils feront partis de la vie du centre et nous seront amenés à travailler ensemble régulièrement.

## 3 Le Projet de fonctionnement

### 3.1 Journée type

L'accueil de loisirs Marie -curie ouvre ses portes tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi (hors jours fériés) en période extra-scolaire. L'accueil est ouvert de 7h30 à 9h le matin et de 17h à 18h30 le soir. (En dehors de ces horaires il n'est pas possible de déposer votre enfant).

JOURNEE TYPE	
7h30-9h00	<p>Accueil du matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du centre</li> <li>• Accueil échelonné Personnalisé famille/enfant. Les familles sont accueillies2 animateurs (1 maternel et 1 primaire). Accueil des enfants, échanges avec les parents.</li> <li>• Temps libre encadré par des pôles spécifiques aux temps d'accueils</li> </ul>
9h00-9h45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement des groupes afin de vérifier le pointage des effectifs de la journée.</li> <li>• Temps d'échanges avec les enfants leur humeur du jour- annonce de la météo, la date du jour sous forme ludique.</li> <li>• Mise en place du temps d'éveil</li> <li>• Présentation de la journée (les différentes activités)</li> <li>• Les enfants se positionnent sur une activité.</li> </ul>
10h00-11h00 maternelle.  10h 11h30/45 élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'activité et projet d'animation</li> </ul>
11h00 -11h30  11h30 -12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps libre maternelle intérieur ou extérieur selon le choix de l'enfant</li> <li>• Temps libre primaires intérieur ou extérieur selon le choix de l'enfant</li> </ul>
11h30-12h30 maternelles  12h30-13h30 élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas</li> <li>• 2 services sont proposés, chaque enfant est invité à goûter à tous les aliments. Afin de les responsabiliser, les enfants peuvent se servir eux-mêmes (hors protocole sanitaire en vigueur) et débarrassent leur table.</li> </ul>
13h30-14h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les temps calmes sont différents selon les âges</li> <li>• Pour les maternelles : un temps calme est proposé sous différentes formes. L'équipe d'animation propose un temps de sieste pour les plus petits accompagnée d'une musique relaxante ou d'un conte. Le temps de sommeil est propre à chaque enfants, l'équipe d'animation permet un réveil échelonné. Les autres enfants sont en premier temps allongé puis des activité calme leurs sont mis à dispositions (livre, coloriage...)</li> <li>• Pour les primaires : Un temps calme leur est proposé où les enfants font des activités libres ou des ateliers proposés par les animateurs tout en respectant le calme. Ce temps peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur.</li> </ul>
14h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps d'activité et projet d'animation</li> </ul>
16h -16h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouter</li> </ul>

16h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum adapté aux différents âges : moment d'échange et de débat entre les enfants-enfants et animateurs-enfants. Ce moment consiste à améliorer la vie au centre de loisirs.</li> </ul>
17h00 – 18h30	<p>Accueil du soir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe d'animation s'assurent de l'accueil des parents avec la liste des enfants pour pointer le départ de chaque enfant.</li> <li>• Elle transmet les informations sur la journée de l'enfant et annonce la journée du lendemain.</li> <li>• Temps libre encadré par des pôles spécifiques aux temps d'accueils.</li> </ul>

## 3.2 L'accueil du matin et du soir

J'accorde une attention particulière à l'accueil des enfants et familles du matin et soir. Il sera demandé à l'équipe d'animation/direction d'assurer un accueil des familles, individualisé, de qualité.

Grâce à des outils qui seront mis en place tels qu'un « cahier de transmission » avec les informations sur la journée de chaque enfant (à quelle activité l'enfant a participé, a-t-il bien mangé, repos, humeur de la journée...). Les animateurs seront chargés d'alimenter le cahier de transmission plusieurs fois par jour.

L'équipe d'animation réfléchira à un moyen de connaître l'émotion /l'humeur du jour des enfants grâce à des supports et outils qu'ils mettront en place.

Les animateurs référents de l'accueil seront chargés de transmettre les informations aux parents tous les soirs et de les informer sur le déroulé de la journée tout en répondant aux éventuelles questions des parents.

Les horaires des animateurs sont organisés en fonction qu'il y a au minimum 3 personnes (1 animateur maternelle, 1 animateur primaires et un directeur ou adjoint) à l'ouverture 7 h30 et 3 personnes à la fermeture. Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les familles, de pointer sur le registre la présence des enfants, de renseigner les familles. Lors de l'accueil l'équipe doit mettre en place un accueil de qualité avec différents pôles permettant aux enfants selon leur humeur et leur état d'esprit d'avoir du choix dans ce qu'il souhaite entreprendre.

Le planning d'activité, horaires, les menus/gouters et autres informations seront systématiquement affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs.

L'Accueil du soir se fera de la même manière que l'accueil du matin : l'animateur et/ou la directrice chargé de faire l'accueil aura pour mission de faire un compte rendu aux parents sur la journée de leur enfant, mais aussi de les informer en cas d'éventuels besoins pour la journée du lendemain ou de la semaine.

A son départ l'animateur devra aussi noter sur le registre le départ de chaque enfant.

Le temps d'accueil sera aménagé en fonction des envies, des besoins et du rythme de chacun. Pour permettre à l'enfant de commencer sa journée au centre de loisirs au plus proche de son rythme biologique. Il est nécessaire d'aménager différents espaces (cocooning, lecture, jeux de société, construction, dessin...) qui permette cela. Un ou deux jeux collectifs devront être également être proposés au début de l'accueil à partir de 16H45 pour encadrer et fluidifier ce temps.

Les enfants se répartiront selon leurs besoins dans les différents espaces d'activités, et pourront, toujours à leur rythme changer d'espace. Ils pourront s'y rendre de façon autonome dans le respect des règles de vie.

Les animateurs chargés de l'accueil devront être vigilant à l'identité de l'adulte qui récupèrent l'enfant. Ils seront dans l'obligation de demander une pièce d'identité dans le cas où ce ne sont les personnes habituelles qui récupèrent l'enfant.

Ils devront aussi être attentif aux personnes autorisées ou non à récupérer l'enfant. Les personnes autorisées à récupérer l'enfant sont notée sur la fiche de renseignement rempli en début de session et sont communiquer aux animateurs.

Le classeur contenant les dossiers des enfants est mis à dispositions lors des temps d'accueil en cas de doute.

### 3.3 Les points de raccompagnement

Le point de raccompagnement est un aménagement pour les familles n'ayant pas de moyens de transport et qui souhaitent profiter de ce service.

Pour les familles qui ont inscrits leurs enfants à l'accueil de loisirs Marie-Curie ont la possibilité de déposer et récupérer leurs enfants au point de raccompagnement de l'école Paul Marcellin dans le quartier Valdegour. 2 animateurs sont chargés d'accueillir les familles pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants vers Marie-Curie

Les horaires d'accueil du point de raccompagnement sont :

7h30/8h30 et 17h/18h30

Le bus récupère le groupe d'enfant le matin et les dépose sur l'accueil de loisirs du Marie aux environs de 8h50/9h. En fin de journée le bus récupère le groupe à 16h45 pour les déposer l'école Paul Marcellin aux alentours de 17H.

L'accueil des enfants se fait dans l'enceinte de l'établissement scolaire, une salle nous est dédiée avec une malle contenant du matériel pédagogique.

Les familles peuvent consulter les plannings en direct et communiquer avec les animateurs présents qui feront remonter les informations au reste de l'équipe et à la direction.

### 3.4 Les temps de jeux libres

Les temps de jeux libres sont des temps importants et appréciés par les enfants en général. Ce sont des moments où ils s'initient à la vie en collectivité, se sociabilisent, se découvrent, négocient, partagent. Ce sont aussi des moments où les enfants font appel à leur imagination. L'équipe est partagée en deux lors de ces temps. Une partie de l'équipe encadrent les enfants qui souhaitent faire jouer librement. Les autres animateurs proposent des jeux variés (jeux de société, jeux de ronde, extérieur...).

Pour les enfants, le temps libre n'est pas non plus un temps sans animation c'est un temps de « mieux vivre ensemble » les enfants sont libre de faire ce dont ils ont envies dans le respect des règles. Cela peut être un moment de repos, de temps consacré à la construction de soi.

Il est aussi le temps de la découverte : « il est à la fois le temps de l'émancipation des jeunes sur un plan personnel et individuel, et le temps de la découverte de l'autre.

Un temps qu'on souhaite partager avec ses pairs ou sa famille en pratiquant des activités communes, le temps où on souhaite faire ensemble des choses différentes

Le temps libre comme son nom l'indique est un temps où l'enfant fait ce qu'il désire. Il peut jouer, dessiner, regarder un livre, utiliser les jeux extérieurs, les toboggans.

Une multitude d'objets du quotidien sera mis en place afin de favoriser la créativité et développer l'imaginaire. Autour des objets l'enfant invente des histoires, détourne, réinvente, échange et communique. Il en résulte de cette expérience que les enfants sont plus à l'écoute, moins énervé, qu'ils développent des compétences relationnelles avec les autres.

Ce moment peut-être un moment d'échanges entre les adultes/ enfants.

L'animateur respecte et veille au bon fonctionnement de ce temps et assure la sécurité des enfants.

### 3.5 Les temps de repas et de gouters

Le temps de repas est un temps d'échanges et de convivialité, nous souhaitons permettre aux enfants d'appréhender ce temps-là avec plaisir. Les enfants s'installent où ils veulent et se servent seuls. Un référent de table sera désigné et les animateurs accompagnent les enfants dans leur démarche.

Ce temps fort de la journée est propice aux discussions et aux échanges avec l'adulte et avec les autres enfants. C'est un moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la découverte de nouveaux aliments et à l'apprentissage : on apprend à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre son temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer sa table ; on prend conscience de l'intérêt de manger équilibré, on prend en compte les régimes alimentaires.

2 services sont prévus le premier à 11 h30 pour les enfants maternelles et le second à 12h30 pour les enfants du groupe primaires.

En raison des mesures sanitaires les encadrants et les enfants sont contraints de manger à des tables séparées et de respecter toutes les règles du prestataire cantine ainsi que la distanciation. Cependant les animateurs sont responsables et vigilant du bon déroulement de ce temps.

### 3.6 Les temps calme / repos

#### Les maternelles

Le temps de sieste/repos débuteront aux alentours de 13h/13h15 pour les maternelles et seront proposés aux plus petits. Un dortoir est aménagé pour permettre aux enfants de se reposer.

Chaque enfant possédera une couchette nominative qui sera installée toujours à la même place afin que l'enfant ait des repères et se sente en sécurité dans son lieu de repos. Les enfants pourront amener leurs draps, coussins, plaids, ceux-ci seront rendus à chaque fin de semaine aux parents pour être nettoyés. Des draps pourront être prêtés pour la semaine en cas d'oubli. Leurs doudous, sucettes seront mis à leur disposition afin qu'ils se sentent rassurés

Pour débiter ce temps, une histoire ou une musique relaxante sera proposée aux enfants. Les enfants qui ne s'endormiraient pas au bout de 20 min, pourront se lever et aller en salle de repos où des jeux calmes seront proposés. Pour les autres, on respectera leur rythme en leur permettant de terminer leur cycle de sommeil.

Pour les plus grands le temps de repos se fera en 2 voire 3 groupes. Il leurs sera proposés des ateliers calmes type dessin, livre, histoire, puzzle. Une musique relaxante sera diffusée de la même manière que chez les plus petits.

## **Les primaires**

Pour les enfants primaires, en petit groupe, un temps sera organisé avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation etc.).

En parallèle, des espaces adaptés seront proposés pour que les enfants puissent s'isoler et faire une pause quand ils le souhaitent. Un espace pour dormir sera aussi proposé pour les plus grand.

Nous allons fonctionner par petit coin ainsi nous proposons des espaces définis (relaxation yoga, dessin, livre, jeux de société).

Chaque animateur animera son espace dit de temps libre calme. Les contenus de ces temps calmes pourront être modifiés si besoin et sur demande des enfants.

Ces propositions peuvent être faites de façon spontanée ou lors des temps d'échange avec les enfants.

Cette activité doit être calme, réalisable par l'équipe ou les enfants et qui ne génèrent pas d'énervement pour pouvoir respecter le rythme de chacun.

### **3.7 Hygiène et utilisation des sanitaires**

Les enfants de moins de 6 ans sont accompagnés par un animateur lors des temps proposés collectivement (début et fin d'activité, avant et après repas). L'animateur veille à ce que ce passage aux sanitaires se déroule correctement, apportant son aide quand le besoin se fait ressentir (essuyage, rhabillage...). Il est aussi présent pour garantir le respect corporel de l'enfant (être vigilant à d'éventuelles dérives). Néanmoins, l'enfant peut à tout moment se rendre aux sanitaires individuellement en prévenant l'animateur (en dehors des temps collectifs), celui-ci veillera au bon retour de l'enfant.

Pour les plus de 6 ans, les animateurs proposeront plusieurs fois dans la journée des temps pour se rendre aux toilettes, lavage de main ou boire. En dehors de ces temps ils auront libre accès aux sanitaires, promouvant ainsi l'autonomie. Les enfants devront tout de même prévenir les animateurs de leurs départs et les avertir de leur retour. L'animateur sera vigilant au respect des règles et au bon retour des enfants. Si les règles sont enfreintes l'animateur devra mettre des sanctions en place ou si cela est répétitif l'enfant ne sera plus autorisé à se déplacer en autonomie.

Nous disposons de deux sanitaires adultes côté primaire à l'intérieur, 3 sanitaires adultes à l'intérieur côté maternelle et 2 sanitaires extérieurs côté cour maternelle.

### **3.8 Les forums**

Un forum est un temps où les enfants pourront s'exprimer, échanger sur leur journée, leurs envies et sur les soucis rencontrés. Ce temps sera organisé tous les soirs après le goûter.

Le forum sera organisé en groupe afin que ce temps ne soit pas trop long pour les enfants et pour qu'ils aient plus de facilités à s'exprimer. Les animateurs seront chargés de recueillir les avis de chacun en prenant des notes et au travers d'un système de « smiley émotion » les enfants devront argumenter (pourquoi j'ai aimé ou pas aimé ? ce que je voudrais faire...).

Pour les enfants qui n'osent pas s'exprimer devant un groupe, ils nous feront part du smiley qui définit leur journée et pourront argumenter s'ils le souhaitent à la fin du forum avec l'animateur.

Le forum sera aussi un moment où les enfants pourront faire des propositions. Un retour sera fait à la direction lors des réunions pour répondre au mieux à la demande des enfants.

### 3.9 Les transports

Lors des sorties, nous utilisons les transports en commun (bus de ville, TRAM BUS) pour les déplacements à Nîmes. En cas de sortie en dehors de Nîmes nous effectuons des réservations auprès de notre partenaire « Kéolis ».

Les animateurs disposent d'une fiche de sortie où sont inscrits le nom prénom de l'enfant, le nombre d'animateurs, le lieu, la date et le nombre total d'enfants. Les enfants sont comptés très régulièrement et à des moments stratégiques. 1 animateur est désigné référent de la sortie et chef de convoi.

Les animateurs devront prévoir :

- La trousse de pharmacie avec tous les nécessaires (la trousse doit être vérifiée avant chaque sortie). Dans le cas où un enfant PAI ou nécessitant un traitement particulier (avec ordonnance) devait participer à la sortie, l'animateur devra prévoir les traitements ainsi que les protocoles à suivre.
- La liste des enfants faite en double (1 pour les animateurs et 1 pour la direction).
- Des bouteilles d'eau selon le lieu
- Les animateurs donnent les consignes de sécurité aux enfants.
- Les animateurs vérifient que les enfants aient toutes les affaires adéquate pour la sortie.

Afin d'encadrer au mieux les enfants, les animateurs devront se positionner dans les points stratégiques et proche des issues de secours

Les animateurs veilleront dans le car à :

- Installer les enfants sur leurs fauteuils, mettre si possible les enfants qui ont le mal du transport à l'avant du bus.
- Veiller à ce qu'ils mettent leurs ceintures de sécurité.
- Compter le nombre d'enfants une fois installés.
- La directrice ou un animateur (si elle est absente) vérifiera le titre de transport du conducteur.

Les animateurs veilleront dans le bus (Tango) à :

- Installer les enfants vers l'arrière du bus, les asseoir si possible. (Si ce n'est pas possible), vérifier que les enfants soient agrippés à la rambarde de sécurité.
- Passer les tickets de transport « bang » à la machine.
- Un animateur se positionnera devant la sortie pour éviter qu'un enfant ne descende avant l'arrêt prévu (ou si un incident se produit). Une fois le trajet terminé, l'animateur descend et récupère les enfants sur le trottoir et le deuxième animateur compte les enfants.

## 4 La nature des activités proposées

## 4.1 Les activités proposées

Les activités seront variées aussi bien scientifiques, sportives, manuelles, d'expression, artistiques, culturelles... Elles permettront aux enfants de développer leur curiosité par rapport aux différents thèmes explorés au cours de l'année.

De plus 3 évènements sont prévus dans l'année :

1. **La journée exceptionnelle des droits de l'enfant**
2. **Le carnaval des différences**
3. **La Fête populaire**

Chacune de nos animations fera l'objet de questionnement. Qu'est-ce que cette activité peut apporter à l'enfant ? On ne fait pas une activité pour occuper un enfant pendant une heure. Par exemple une activité manuelle peut aider l'enfant à se concentrer, à mémoriser, à comprendre, à faire des découvertes sensorielles, à développer de l'habileté, de la précision etc....

Et bien entendu le PLAISIR ! Cet objectif est essentiel pour que cela fonctionne.

Et donc avant chaque activité, il est important de réfléchir à ce qu'elle va apporter à l'enfant.

Aussi des journées à thèmes et grands jeux seront organisés. Ces journées permettent aux enfants de s'investir à plus long terme dans une activité qui lie motricité, éveil des sens et imaginaire. Le fait de jouer en équipe développe également de la coopération.

Les temps de vie quotidienne participent également à favoriser la prise d'autonomie et le vivre ensemble. Ils donnent l'occasion aux enfants d'évoluer au sein d'un groupe et de la collectivité, ils encouragent la prise de responsabilités.

## 4.2 Les sorties

Les sorties se feront toujours en respectant le taux d'encadrement c'est à dire 1 animateur pour 8 enfants en maternelles et 1 pour 12 en primaires. Je ferai en sorte qu'il y ait toujours au moins 2 animateurs pour encadrer une sortie. Une sortie se prépare toujours en amont voire la veille quand cela est possible.

Les animateurs seront chargés avant la sortie de préparer :

- La liste des enfants en double sur laquelle on devra retrouver le nom, prénom des enfants, la date, la nature de la sortie, le nombre d'enfants et le nom des animateurs.
- La trousse de pharmacie
- Le pique-nique/gouter selon les sorties
- Un téléphone avec le numéro du directeur et de l'organisateur
- Eau.

Les animateurs devront faire l'appel et compter régulièrement les enfants. Ils seront positionnés de manière à sécuriser et encadrer le groupe (1 devant, 1 milieu, 1 derrière). Les animateurs devront respecter le code de la route (passage piétons, feu rouge, feu vert, respect des trottoirs).

Dans le cas où le groupe devrait emprunter des passages étroits, les animateurs demanderont aux enfants de se mettre en file indienne.

## 4.3 Les baignades

Les piscines : nous avons accès aux bassins municipaux, aux piscines dans les centres ressources, et aussi aux plages et rivière. Toutes nos sorties baignades sont encadrées par un surveillant de baignade missionné par l'IFAC. Nous favorisons des petits groupes pour que les sorties soient le plus agréables pour tous.

Taux d'encadrement
1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans. 1 animateurs pour 8 enfants de plus de 6 ans.

Le nécessaire lors des sorties piscine, mer, rivière est : serviette de bain, maillot (attention le short n'est pas autorisé dans les piscines), casquette, crème solaire.

Le groupe est pris en charge par le surveillant de baignade, il expliquera aux enfants les règles de sécurité à la baignade. Il équipera les enfants de brassard et de ceinture de sécurité si besoin.

### En mer, rivière

Le surveillant de baignade est chargé d'appeler au préalable la mairie de la commune dans laquelle le groupe va se baigner, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes particulier (arrêté municipal, pollution...).

A l'arrivée le SB est chargé d'avertir le poste de secours de la présence d'un groupe. Aussi il doit installer une zone matérialisée pour encadrer la baignade dans un périmètre défini.

Des sorties peuvent être organisées à la rivière ou à la mer sur la saison estivale, il est impératif d'avoir un SB (surveillant de baignade) dans l'équipe. Le nombre d'enfants dans l'eau selon la DDSC est de 5 (3-6 ans) et de 8 (6-13 ans) pour un animateur. Nous avons des lignes d'eau que nous mettons à disposition des autres centres si besoin.

L'accueil de loisirs du Carmel bénéficie d'une piscine hors sol d'une capacité de 16 enfants. C'est un avantage considérable pendant la période estivale. De ce fait, l'équipe est composée d'un BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). **Voir moyens matériels mis à disposition.**

### Les pataugeoires et les jeux gonflables.

Elles seront installées dans un lieu sécurisé, ombragé, une bâche devra les protéger au sol. La profondeur ne devra pas excéder 40cm d'eau, qui sera renouvelée chaque jour. Les consignes et taux d'encadrement sont mêmes que pour les sorties en piscine et rivière.

## 4.4 Les modalités d'organisations des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont assez restreintes pour les maternelles. Toutes les activités physiques proposées par l'équipe d'animation seront de l'initiation. Dans le cas où l'on veut faire participer l'enfant à une activité physique et sportive, nous ferons appel à un Brevet d'Etat : en s'assurant avant que les enfants aient les capacités physiques et physiologiques pour pratiquer ces activités.

## 4.5 Les ateliers ressources

L'accueil de loisirs Marie Curie fait également office de centre de ressources durant les périodes extrascolaires. Ce centre propose à l'ensemble des accueils de loisirs de la ville des activités spécifiques, pédagogiques et de découverte. Des ateliers sont ainsi organisés les mardis, mercredis et jeudis de chaque période de vacances. Ces ateliers sont animés par des animateurs possédant des compétences particulières ou par des prestataires et partenaires extérieurs.

Parmi les 12 accueils de loisirs de la ville, trois sont des centres de ressources, répartis comme suit :

- Lot 1 : Marie Curie
- Lot 2 : René Char
- Lot 3 : Mas Boulbon

Des plannings communs sont établis pour chaque période en collaboration avec les référents de ces sites, afin d'offrir un programme équitable et structuré.

## 4.6 Les modalités de participation des mineurs

Pour respecter au plus près le rythme biologique de l'enfant, sa participation est au cœur de toutes nos actions.

Des lors de son arrivée dans l'accueil de loisirs, l'enfant décide dans quel espace il désire se divertir, se reposer... Ensuite, il est acteur de ses temps de loisirs, il a la liberté de participer aux activités proposées ou de proposer son jeu, mais aussi tout simplement de se reposer.

De la même manière, pour le temps libre plusieurs espaces sont mis à disposition, l'enfant peut s'y rendre en libre accès.

L'enfant peut aller se reposer à n'importe quel moment de la journée dans le coin dédié.

L'enfant sera amené à élaborer sa charte de vie collective. Ils pourront décider sur la vie au centre en restant dans le cadre autorisé. Ils pourront s'approprier les locaux et leurs espaces.

Des temps d'échanges sont prévus visant à recenser les demandes des enfants et réguler les éventuels dysfonctionnements.

Les enfants participeront à la vie quotidienne au temps d'éveil, de la mise en place des activités, du rangement du matériel...

## 5 Les modalités de fonctionnement de l'équipe

### 5.1 Le recrutement

Le recrutement des animateurs permanent est réalisé par les coordinateurs. Les animateurs permanent sont répartis sur différents centres par le biais de leur souhait. Pour les animateurs vacataire, le directeur est chargé du recrutement.

Les entretiens sont organisés à partir d'une grille de critères et des attentes de l'organisateur et du directeur.

### 5.2 La Participation des animateurs

La participation des animateurs est essentielle au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, ils doivent s'impliquer dès le début en participant à l'élaboration du projet pédagogique en faisant part de leurs idées et choix. Les objectifs pédagogiques doivent être établis ensemble, en équipe.

Différentes réunions (informations, préparations, bilans...) seront organisées régulièrement pour que l'équipe puisse échanger sur ce qu'elle veut mettre en place, pour modifier le projet pédagogique si besoin ou pour discuter des enfants. Les réunions sont aussi des moments de régulation.

#### **Les 6 fonctions de l'animateur :**

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

#### **Les missions des animateurs seront de :**

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Entretenir des relations de qualité avec les familles
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques
- Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

#### **Activités et tâches principales :**

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Être médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.

#### Entretenir des relations de qualité avec les familles

- Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses
- Informer et communiquer avec les familles sur la journée de leur enfant.
- Collaborer avec les familles.

#### Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques

- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public
- Concevoir et élaborer les projets d'activités mis en place sur l'accueil de loisirs
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants
- Animer chaque moment d'animation auprès des enfants

#### Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte à la direction de toutes situations particulières
- Entretien des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil
- Participer à l'inventaire et à la commande du matériel
- Participer au rangement et à l'entretien des locaux destinés à l'accueil de loisirs

#### **Les 5 fonctions du directeur :**

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;

- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication

#### Les missions du directeur seront :

- Gérer et respecter le budget alloué pour la structure
- Assurer l'organisation administrative et fonctionnelle relative à l'équipe d'animation (horaires, absences, remplacements...)
- Transmettre à l'équipe de coordination les informations nécessaires à la réalisation des études quantitatives et qualitatives (nombre journalier d'enfants accueillis, descriptif des actions engagées, état des dépenses et recettes réalisées...)
- Remonter à l'équipe de coordination tout évènement pouvant avoir une incidence sur la bonne marche de la structure (retards, ou absences d'un membre de l'équipe, fiches incident relatives à un souci avec un usager, un collaborateur ou toute autre personne)
- Communiquer à la RH (Ressources Humaines) tout élément utile à la réalisation des états de salaires (congs, arrêts maladies...)
- Assurer sur son équipement la présence d'animateurs en nombre suffisant conformément aux dispositions légales.

#### Activités et tâches principales :

- Veiller à la bonne application des règles qui garantissent la sécurité physique, morale et affective des publics confiés à la structure.
- Veiller au respect des procédures internes (règlement intérieur, notes d'informations...)
- Redescendre à l'équipe d'animation les informations transmises par la direction de l'établissement ou de l'IFAC.
- Réaliser annuellement les entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels de l'équipe d'animation.
- Assurer l'accompagnement et la formation de son équipe et notamment des animateurs stagiaires.
- Participer au processus de recrutement en lien avec l'équipe de coordination (affichage des offres au sein de la structure, utilisation du réseau via les animateurs et les usagers).
- Participer activement à la constitution d'un réseau local (animateurs, associations, bénévoles...).
- Promouvoir les actions mises en place par la structure et les services proposés à l'aide des supports mis à disposition.
- Préparer et assurer des réunions d'information pour les usagers afin de leur présenter les services, la démarche pédagogique et les aspects pratiques

## 5.3 Evaluation des animateurs et des directeurs

Nous évaluons nos équipes permanente chaque trimestres grâce a une grille de critères avec des niveaux d'atteintes des objectifs fixés en début d'année. Une évaluation annuelle et professionnelle est également réalisée une fois par an.

Pour les animateurs stagiaires et en contrat CEE nous les évaluons sur la période travaillée souvent en milieu et fin de session.

Le directeur est évalué annuellement par les coordinateurs au travers des fiches d'évaluation IFAC.

## 5.4 Suivi des stagiaires BAFA

Les stagiaires BAFA font partis intégralement de l'équipe d'animation. Ils seront accompagnés par un animateur en début de session mais devront par la suite être autonomes dans les différents temps de la journée et faire preuve de d'initiatives.

L'équipe d'animation sera présente pour répondre à ses questions, et pour l'aider en cas de besoin.

En tant que directrice, j'assurerai le suivi des stagiaires quotidiennement en les formant sur le terrain en étant disponible quotidiennement et en organisant des entretiens pour aborder les points positifs et ceux à améliorer afin de les accompagner dans la progression de leur stage.

Le stagiaire sera évalué lors d'une, ou deux activités si besoin, qu'il aura mise en place. Son évaluation se fera au travers de la grille des critères stagiaires fournie par l'IFAC.

Le stagiaire sera évalué principalement sur les 6 fonctions de l'animateur.

## 6 L'organisation du travail

### 6.1 Les horaires :

L'accueil de loisirs ouvre à 7h30 le matin et ferme à 18 h30 le soir. Un roulement sera mis en place afin qu'équipe d'animation et familles puissent se rencontrer.

- 7h30 à 17h30
- 8h à 18h
- 8h30 à 18h30

Dans le cadre du respect des 48 heures par semaine par animateur, plusieurs plages horaires pour être proposés (9h30/ jour). Pour un accueil optimal, il me faut au minima deux animateurs à tous les temps d'accueil. Les horaires seront fixés à la semaine. La 2ieme semaines possède un jour férié de ce fait, nous ferons 10heures par jour cet semaine.

### 6.2 Les pauses

Les animateurs disposent de 45 min, elles devront être prises en dehors des activités, en tenant toujours compte de la sécurité des enfants. L'animateur qui va en pauses doit obligatoirement informer ses collègues de son départ et doit être garant de son temps de pauses.

Les 45 min de pauses seront utilisées soit de manière fractionnée ou soit entièrement toujours en prévenant ses collègues sur la durée de sa pause.

Je laisse les animateurs en autonomie sur les pauses les mercredis, dans le cas où il y aurait des abus je mettrai en place un planning avec un roulement.

Aux vues de l'évolution de l'équipe lors des périodes extra-scolaires un planning de pauses est automatiquement mis en place pour faciliter l'organisation et éviter les conflits.

Pour les sorties, seulement 15 min de pauses seront autorisées. Les 30 minutes restantes seront prises à l'arrivée du groupe sur l'accueil de loisirs. D'autres animateurs prendront en charge le groupe provenant de la sortie et les animateurs pourront prendre leur pause à ce moment.

### 6.3 Les réunions

Les réunions d'équipe sont organisées les mardis en période scolaire et selon le planning organisé par L'IFAC. Des heures de réunions sont aussi prévu pour la préparation des vacances et pour la préparation des événements.

Les réunions serviront à organiser les futurs activités, sorties, et temps de vie quotidienne. Elles seront aussi un moment pour faire le point sur les objectifs pédagogiques sont 'ils atteints ? en bonne voie ? à travailler ?)

Les réunions sont aussi des moments de régulation, chaque animateur s'exprimera sur son ressenti, sa place dans l'équipe et sur les points à améliorer.

Je profiterai aussi de ces temps pour faire un point de rappel sur la réglementation, et sur leurs missions si nécessaires.

Nous profiterons aussi de ces temps pour ranger les locaux / le matériel.

Les animateurs sont chargés de ranger à chaque fin d'activités le matériel utilisé dans les armoires et locaux prévus à cet effet. Les animateurs devront aussi faire participer les enfants à l'installation et au rangement des activités et des temps de vie quotidienne.

### 6.4 Le négociable et non négociable

Négociable	Non- Négociable
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les temps de pause.</li> <li>• Le programme d'activités.</li> <li>• Les sorties.</li> <li>• Le fonctionnement de l'accueil de loisirs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les horaires, la ponctualité</li> <li>• Le respect du travail des autres.</li> <li>• Les réunions</li> <li>• Posture</li> <li>• Langage adapté</li> <li>• L'utilisation du téléphone de façon abusive.</li> <li>• Respect et application du règlement intérieur.</li> <li>• Interdiction de fumer dans l'accueil de loisirs.</li> <li>• La sécurité des enfants physique, affective ; morale.</li> <li>• Les propos et attitudes vulgaires</li> </ul>

Ces points ont été validé en équipe.

### 6.5 Les téléphones

L'utilisation abusive du téléphone au dépend de la sécurité des enfants ne sera pas toléré. Les animateurs devront utiliser leur téléphone de façon responsable (Groupe de travail, regarder l'heure, utilisation chronomètre,

réveil...) sans que cela impacte sur leur travail, leurs fonctions et les enfants. **En revanche il est interdit lors des temps d'accueil.** L'utilisation des réseaux sociaux est également interdite lors des temps de travail.

De plus, Aucune photo ou vidéo d'enfant ne devra être prise sauf dans le cas d'activités précise en respectant les autorisations de droit à l'image.

## 7 Les conditions de sécurité

### 7.1 La Règlementation

La réglementation doit être connue par toute l'équipe d'animation. Lors des réunions de préparation avant session, un temps sera accordé à la réglementation (en sortie, sur l'accueil de loisirs, les déplacements à pied, en car, la baignade, les activités, le protocole sanitaire). Une piqure de rappel sera faite régulièrement lors des réunions pendant la session. Pour impliquer les animateurs, des groupes de travail sont créés lors des réunions de préparation des vacances scolaire et une restitution est faite à l'ensemble du groupe.

### 7.2 Santé

En cas de blessures ou d'accidents, les animateurs devront soigner l'enfant. Un registre de soins se trouvera dans l'infirmerie dans une armoire sous clés où seuls les animateurs y auront accès et contiendra tout le matériel nécessaire pour soigner les enfants.

Un assistant sanitaire titulaire du PSC1 et désigné afin de prendre en charge et d'être référent des enfants avec des particularités liées à la santé. Bien sûr l'assistant sanitaire n'est pas chargé de soigner tous les enfants. Les animateurs doivent être en capacité de le faire. Lors des réunions des temps sont prévues pour discuter des enfants nécessitant des soins particuliers et des protocoles à suivre en cas d'urgence.

Dans le registre d'infirmerie sera inscrit :

- Le nom et prénom de l'enfant.
- Le nom, prénom de l'animateur
- La nature de soins prodigués
- L'endroit précis de la blessure (ex : égratignure genoux droit)
- La date et l'heure des soins.

En cas d'accident grave, l'animateur devra dans un premier temps appeler le 15, le 18 ou le 112 en retranscrivant les faits, les blessures et le lieu de l'accident. Il devra par la suite contacter la directrice qui avertira les parents et l'organisateur. La directrice sera chargée de faire un rapport d'incident.

Les fiches sanitaires seront conservées par la directrice. Celles-ci comportent des informations sur la santé des enfants, et sur le comportement à avoir en cas d'éventuelle crise. Je me chargerais de retransmettre les informations à l'équipe d'animation ainsi que les conduites à tenir.

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sans ordonnance.

Dans le cadre du protocole sanitaire en cas de symptômes lié à la COVID 19, l'enfant sera directement isolé dans une pièce et devra être équipé d'un masque, les responsables légaux devront venir récupérer l'enfant.

L'enfant pourra revenir à l'accueil de loisirs sans présentation de test négatif.

## TROUSSE DE SECOURS

### LES CONSOMMABLES :

- 1 paire de gants jetables, à usage unique ;
- 1 spray Antiseptique incolore (Sans alcool) ;
- 1 tube de gel hydroalcooliques (pour le nettoyage des mains) ;
- 5 compresses stériles (emballées individuellement) ;
- 1 rouleau de sparadrap hypoallergéniques ;
- Des pansements adhésifs hypoallergéniques ;
- 2 bandages ;
- 5 Sérum physiologique en dose unitaire ;
- 1 serviette hygiénique ;
- 1 tube de Crème solaire ;
- 1 paquet de mouchoirs.

### LE PETIT MATERIEL :

- 1 paire de ciseaux à bouts ronds ;
- 1 pince à pince à épiler ;
- 1 thermomètre frontal ;
- 1 couverture de survie isotherme ;
- Liste des numéros d'urgence ;
- 1 Carnet + stylo.

## 7.3 L'hygiène

Les enfants seront sensibilisés régulièrement dans la journée aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant et après les repas, après une activité manuelle, passage régulier au sanitaire pour les plus petits etc... Nous inciterons les enfants à faire seule dans la mesure du possible tout en accompagnant les enfants selon leurs besoins.

Nous expliquerons aux enfants l'importance d'une hygiène personnelle pour être en bonne santé, mais aussi d'avoir une apparence et odeur agréable. Les différentes règles d'hygiène doivent être expliquées simplement aux enfants et devront être respecté surtout en cette période de crise sanitaire.

## 7.4 PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité

<b>Le PPMS</b>
<b><u>Accident majeur définition</u></b>
C'est un événement d'origine naturelle ou technologique susceptible de causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Face à une situation de crise lié à un accident majeur, les établissements scolaires et Accueil collectif de Mineurs se doivent de s'y préparer pour les affronter de façon la mieux appropriée.
<b><u>Le PPMS</u></b>
Un plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.
<b>L'accueil de loisir La Placette est exposé à 4 quatre risques majeurs Incendies, chimiques, inondations, sismique.</b>
<b><u>Les exercices de simulation :</u></b>
Deux exercices de type PPMS mise à l'abri ou confinement sont obligatoires (circulaire n° 2015-206 du 25/11/2015) Objectif : - entraîner les enfants et le personnel sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur (informer, responsabilité, reconnaître l'alerte, appliquer les consignes, vérifier le matériel...) - mettre en évidence les évolutions ou les adaptations à apporter au PPMS afin de le renforcer.
<b><u>Contenu du PPMS</u></b>
<b>Comment déclencher l'alerte ?</b> Le déclenchement de l'alerte est lié à la mise en place d'un mode interne d'alerte accident majeur (sirène...) différent du signal incendie.
<b>Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?</b>
Les personnes ressources rejoignent leur poste et appliquent les consignes qui leur ont été assignées.

Les autres personnels : continuent à assurer l'encadrement des élèves, veillent au bon déroulement de l'opération, pensent au public spécifique (personne en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières), établissent la liste des absents, signalent les incidents, gèrent l'attente.

Les élèves : se dirigent dans le calme vers le ou les lieux prévus par le plan.

Les visiteurs sont pris en charge et orientés vers les lieux de sécurisation.

Écouter la radio (Radios du service public : France Bleue en particulier - France-Inter - RFO ou radio locale) pour obtenir les informations officielles et les consignes éventuelle).

### **Où et comment mettre les enfants et les personnes en sûreté ?**

En fonction de la configuration des locaux et en concertation avec les autres acteurs (directrice ALAE et directrice du groupe scolaire La Placette de ceux-ci, un ou des lieux, internes ou externes, sont choisis en fonction du risque concerné.

Ces lieux de mise en sûreté doivent être accessibles à tout moment et de n'importe quel point de l'établissement. Les itinéraires doivent être précisés et banalisés.

- En cas d'incendie notre point de rassemblement est devant l'entrée de l'école

- En cas de confinement, nous avons deux espaces ; la salle de sieste au RDC pour le public maternel. Pour le public primaire, l'espace est au 1 étage dans les salles accolés aux sanitaires.

### **Comment gérer la communication avec l'extérieur ?**

La communication est l'un des rôles assignés aux personnes ressources en cas d'alerte, cela en concertation avec le directeur ou le chef d'établissement.

Liaison interne : assurer la communication en interne avec le directeur et la ou les zone(s) de mise en sûreté.

Liaisons avec les autorités (maire, préfecture, rectorat, inspection académique) :

- réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution.
- transmettre les directives des autorités précitées.
- informer les secours publics en cas d'évolution de la situation.
- accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée.

Liaison avec les familles (si sollicitation) :

- Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants, qu'il faut éviter de téléphoner ;
- Indiquer la radio (radio fourni dans la boîte PPMS) qui relaie les informations fournies par le préfet ;
- Informer en respectant les consignes du préfet

### **Les boîtes PPMS (distribuées par la Ville de Nîmes) sont disposées dans chaque salle de confinement.**

**Elles sont composées de :**

2 trousse de secours

Lampe torche et piles

Gobelets

Mouchoirs

Radio

3 couvertures de survies

2 scotchs(confinement)

Une sirène

**Quels documents et ressources sont indispensables ?**

- La liste des personnes ressource avec les missions assignées.
- Les plans de l'établissement avec accès, entrées, sorties, points importants (gaz, compteurs électriques, chaufferie, eaux, ventilation...)
- L'identification des lieux de rassemblement choisis et leur plan d'accès
  - La liste des enfants et des personnels
  - La liste des numéros de téléphone indispensable

**Les documents officiels sont en en cours de réalisation. Une fois réaliser nous mettrons en place l'exercices d'évacuation obligatoire avec l'autorisation de l'organisateur et la mairie de la ville de Nîmes.**

## 7.5 Incendie

Des exercices incendies devront être opérés, lors de ces exercices :

Ces exercices sont mis en place 1 fois par trimestre lors des mercredis et chaque premier jour des vacances scolaires.

Chaque animateur jouera un rôle prédéfini lors de l'exercice incendie. Les enfants devront se rendre calmement dans la cour de l'accueil de loisirs élémentaire. L'appel sera fait par un animateur par le biais des listes. Un autre animateur sera est chargé de faire une ronde dans l'ALSH pour vérifier qu'aucun enfant ou adultes soit oublié. La directrice devra être munie d'un plan de l'établissement ainsi que des dossiers des enfants et du registre de sécurité. Elle devra également inscrire l'heure et la date de l'exercice dans le registre de sécurité du bâtiment.

Le temps de l'exercice seront systématiquement chronométrés.

Les exercices seront effectués avec l'accord de l'IFAC et de la mairie et seront inscrit dans le registre du bâtiment.

## 7.6 Numéros importants

Myriam RUIZ

Directrice accueil de loisirs :

**06 99 38 72 89**

IFAC :

**04 66 70 92 40**

CHU Carémeau :

**04 66 68 68 68**

Médecin le plus proche

Docteur Marie- Christine Bons :

**04 66 29 12 99**

Centre anti-poison Marseille :

**04 91 75 25 25**

**SAMU 15**

**Police 17**

**Pompier 18**

**SOS MEDECIN 24 H / 24 H 36 24**

**Enfance maltraité 119**

# 8 ANNEXES

## 10 FICHE DIAGNOSTIC

	Oui	Non
<b>Compétences sociales</b>		
Capacité à jouer ensemble		
Capacité de mixité de genre		
Capacité à former des groupes		
Capacité à rester en groupe		
Est-ce qu'il y a des conflits ?		
Est- ce qu'ils sont réglés ?		
Seuls		
Animateurs		
Capacité à participer à la mise en place de l'activité		
<b>Rapport à la règle</b>		
Est-ce que les consignes sont respectées ?		
Est - ce que les règles de vies sont respectées ?		
Entre eux		
Avec les adultes		
Est-ce que les consignes sont comprises ?		
<b>Compétences Physiques</b>		
Capacité de concentration pendant une activité		
Physique		
Culturelle		
Capacité à l'effort pendant une activité sportive		
<b>Autonomie</b>		
Capacité à faire seul		
Capacité à se déplacer		
Capacité à faire un choix		